

**ARRETE N° 2026 / 55**

**Délégation de fonctions à Madame Maryse NADALIN**

**LE MAIRE DE LA VILLE DE MONTBARD,**

**Vu** l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la délibération n° 2026/28 du 20 mars 2026 fixant le nombre des adjoints,  
**Vu** le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints de la Ville de Montbard en date du 20 mars 2026,  
**Considérant** que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que le Maire délègue une partie de ses fonctions,

**ARRETE**

**Article 1 :** Madame Maryse NADALIN, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, est déléguée pour intervenir dans les domaines concernant *l'action sociale, la solidarité et la citoyenneté*.

Elle exercera notamment les attributions suivantes :

- *relations entre la Ville, le Centre communal d'action sociale et les autres institutions, pour la mise en œuvre des politiques sociales*
- *actions en faveur des personnes les plus en difficulté*
- *suivi des dispositifs «Revenu minimum étudiant», «Aide au permis de conduire»,*
- *développement d'actions citoyennes*
- *représentation de la Ville aux commissions d'attribution des logements sociaux*
- *relation avec les associations à caractère social*
- *suivi des plans «grand froid», «canicule», «pandémie»*

**Article 2 :** La présente délégation de fonctions étant consentie par le maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégué rendra compte au maire, sans délai, de toutes les décisions prises à ce titre.

**Article 3 :** Le versement de l'indemnité de fonction interviendra à compter du 27 mars 2026.

**Article 4 :** Le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication et de sa notification. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** La Directrice Générale des Services de la Mairie de MONTBARD est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Sous-préfet de Montbard, publié et notifié à l'intéressée et ampliation transmise au comptable de la collectivité.

Fait à MONTBARD, le 24 mars 2026  
Le Maire,  
Laurence PORTE

Notifié le :  
A Madame Maryse NADALIN